

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à quatorze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est réuni à la Salle de la Détente, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents membres élus : M. MONVOISIN Joël, M. FOUCHARD Jacques, Mme JOUANE Françoise, Mme MASSON Catherine

Présents membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme MAUPETIT Nadine, Mme WILLIOT Danielle, Mme Patricia THOUVIGNON

Pouvoir : Mme BYROTEAU à Mme JOUANE

Absent : M. DAVIAU Charles

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD

Secrétaire : Danielle WILLIOT

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2021

Monsieur Le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 pour la partie CCAS et la partie EHPAD.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

Délibération N°21/11/15-01

2. EHPAD : Affectation des résultats de l'ERRD 2020

Monsieur le Président expose : Il convient de prendre une délibération selon le format ci-dessous pour déterminer l'affectation des résultats de l'ERRD 2020.

I - SECTION D'EXPLOITATION				
Les résultats à affecter se présentent comme suit :				
		HEBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GENERAL
Total des mandats émis en 2020		1 497 774,51 €	1 530 451,98 €	3 028 226,49 €
Total des titres émis en 2020		1 498 238,47 €	1 537 513,41 €	3 035 751,88 €
Résultat de l'exercice 2020	Excédent	463,96 €	7 061,43 €	7 525,39 €
	Déficit			
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2020	Excédent	23 873,38 €	15 767,02 €	39 640,40 €
	Déficit (-)			
Résultat au 31/12/2020 à affecter	Excédent	24 337,34 €	22 828,45 €	47 165,79 €
	Déficit			
L'affectation de l'excédent est la suivante :				
		HEBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GENERAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2021 (N+1) (compte 119)				
en investissement sur 2021 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2021 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				
en réserve de compensation sur 2021 (N+1) (compte 10686)				
en réserve de trésorerie sur 2021 (N+1) (compte 10685)				
en report à nouveau excédentaire 2021 (N+1) (compte 110)		24 337,34 €	22 828,45 €	47 165,79 €
	Total affecté			
L'affectation du déficit est la suivante :				
		HEBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GENERAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2021 (N+1) (compte 110)				
par reprise sur la réserve de compensation en 2021 (N+1) (compte 10686)				
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2021 (N+1) (compte 119)				
	Total affecté			

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'ERRD 2020 telle que présentée ;

Délibération N°21/11/15-02

3. EHPAD : Décision Modificative N2 EPRD 2021

Monsieur le Président expose : l'exercice de fin d'année nécessite des réajustements au niveau des prévisions budgétaires de l'EPRD. La décision modificative suivante permet de réaliser les écritures comptables de fin d'année. Cette DM est établie sur la base des besoins exprimés auprès de l'ARS via les enquêtes réalisées au 3^{ième} trimestre.

Cette DM prévoit **la reprise de 3 provisions en section Hébergement (constituées en 2020)**, pour lesquelles le risque est devenu obsolète :

- 15 000 € pour risque maladie professionnelle d'un agent social **Hébergement**
- 15 000 € pour risque maladie professionnelle d'un agent technique **Hébergement**
- 20 000 € pour risque contentieux avec un ancien agent **Hébergement**

Il convient de prendre la décision modificative correspondante à la ventilation des recettes et dépenses prévues.

DM-N2 Délibération N°21/11/15-03

Décision modificative DM N2 EPRD

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** la décision modificative DM-N2 telle que présentée ;

4. CCAS : Ajustement subvention Mairie / Information

Monsieur le Président expose : comme le prévoit le BP du budget principal du CCAS, l'équilibre financier nécessite le versement d'une subvention communale qui est ajustée comme suit à la date du 31.10.2021.

Ajustements au 31.10.2021							
<u>Coût EHPAD pour la mise à disposition de Florence BOUDAUD par le CCAS</u>							
0,2 ETP		7 650,00 €					
- 3 mois arrêt de travail	-	1 918,62 €	(93 jours maladie entre le 01.01.2021 et le 31.10.2021)				
FACTURE EHPAD A PAYER AU CCAS		5 731,38 €					
<u>Ajustements subvention commune 2021</u>							
Subvention BP 2021		68 092,24 €					
Absence de la mise à dispo		1 918,62 €					
Absence recettes compte 70		460,00 €	participation repas des aînés, frais km EHPAD, SIDEJ				
Salaires G2	-	4 662,00 €	(Dépense réelle moins élevée que prévue au BP)				
Montant ajusté de la subvention commune		65 808,86 €					
A NOTER, SAUF TRAVAUX CONSEQUENTS :							
La dette d'investissement des Pavillons Soleil sera éteinte sur le BP 2022.							
L'excédent prévisionnel du budget de fonctionnement 2022 des PS pourra être utilisé, tout ou en partie, pour financer le déficit de fonctionnement du Budget Principal du CCAS en 2023 et années suivantes (à hauteur de 20 000 €/an).							

5. CCAS : Réunion de réflexion « pré-CCAS »

Participants : Françoise JOUANE, Catherine MASSON, Nadine MAUPETIT et Danielle WILLIOT

→ Repas des aînés annulé :

Les membres du CCAS à l'unanimité se prononcent sur l'annulation du repas des aînés 2021. En effet, à la date du 15 novembre 2021, les conditions sanitaires locales ne sont pas réunies pour envisager avec sérénité une fête avec 200 personnes.

A la place, le CCAS propose un cadeau « panier garni ». Panier brodé aux couleurs de la commune. Une invitation avec coupon réponse est envoyée à chaque foyer avec une personne d'au moins 75 ans.

→ Boîtes SOS :

C'est une boîte contenant les informations médicales utiles en cas d'urgence et placée dans le réfrigérateur des personnes âgées, isolées ou en difficultés à partir de 65 ans. Une vignette posée sur la porte indique aux secours la présence cette boîte pour le foyer. Selon les 1ères informations : 1,10 €/boîte imprimés compris pour 4000 boîtes. Mmes Nadine MAUPETIT et Catherine MASSON continue d'obtenir des informations auprès de municipalités quant au fonctionnement et au suivi de cette boîte.

→ AXA proposition de mutuelle communale :

Une nouvelle offre de mutuelle sera proposée à la population à un tarif préférentiel et viendra compléter celle qui est déjà proposée (AXIOM). Le CCAS signera une convention qui sera suivie d'une réunion publique.

→ Boîtes de Noël ou boîte solidaire :

Certaines personnes souhaiteraient que cette opération soit proposée. Les volontaires confectionnent une boîte (type boîte à chaussures) composée de 5 objets : 1 accessoire hiver, 1 petit mot gentil, 1 produit alimentaire, 1 produit de 1ère nécessité, 1 loisir. Cette boîte est ensuite distribuée aux personnes seules, isolées.

Ce projet sera soumis au Conseil des Sages

6. CCAS : Information diverses

- **Les demandes d'Aide Sociale :** voir liste
- **La Commission d'Attribution des Logements (CAL)** qui siège maintenant à Fontenay le Comte
La dernière commission a attribué 2 logements de la Résidence du Pilairon.
 - 1 T4 et 1 T3.
 - Il y a un 2ème T4 qui passera en CAL le 22 novembre seulement.
- **Information Minibus :** Les bénéficiaires sont de moins en moins autonomes ce qui oblige les chauffeurs à les aider de plus en plus à porter leur sac parfois très lourd.
Il faut rappeler que le service est dédié aux personnes autonomes. Lorsque la dépendance s'installe, les familles doivent se tourner vers les aides à domicile.
Ce n'est pas le rôle des chauffeurs bénévoles.
Il est aussi important de limiter le poids et/ou le volume des sacs.
Un flyer sera distribué afin de préciser les règles d'utilisation de ce service.
- **Forum des seniors CCVGL le mardi 23 novembre 2021**
- **Référents MSAP (France Services) auprès du CCVGL** pour les violences conjugales, sexistes et sexuelles : Françoise JOUANE et Bruno LEGUERN(PM)
- **Référents handicap** de la commune auprès de la préfecture, la Communauté de communes de la délégation AFP France Handicap de Vendée pour l'accessibilité des arrêts de cars : Françoise JOUANE et Aurélie RENOUX

- **A venir : réflexion sur la constitution de commissions spécifiques** pour travailler/ réfléchir des sujets concernant le CCAS.
Françoise JOUANE propose de constituer une commission pour étudier les dossiers de demandes de logements (CAL ou Pavillons Soleil) de plus en plus nombreuses.
- **Représentant du CCAS** pour faire un point mensuel sur la vie de L'EHPAD : mouvements des résidents, du personnel, travaux, projets. Danielle WILLIOT et Patricia PERCOT feront le relais avec Mme MEGE.
- **Stickers EHPAD et logo CCAS** : Présentation du projet préparé depuis 1 an et finalisé cette année avec le dépôt sur l'Appel à Projets PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) du quotidien en Septembre 2021.

Présentation de la maquette pour la future décoration des différents espaces de l'EHPAD.

- **Le CR du CVS** sera diffusé au CCAS plus rapidement
- **Collecte banque alimentaire** : 26 et 27 novembre : appel aux bénévoles pour ces 2 journées : Joel MONVOISIN le rappellera dans sa prochaine lettre
- **Recrutement de l'animateur-trice** : l'annonce est lancée mais peu de réponse car il y a aussi une pénurie de personnel dans ce domaine.

[Calendrier prévisionnel 2021 des réunions du Conseil d'Administration du CCAS](#)

6 janvier 2022 à 14h
Salle de la détente

Clôture de la séance à 16H20